



Démocratisation scolaire : quelques jalons

Guy DREUX

La « démocratisation de l'école » a été incontestablement la grande affaire du XXe siècle. C'est en effet sur cette période que les chiffres sont les plus spectaculaires et que les politiques publiques ont été les plus déterminées.

De nombreux indicateurs témoignent de ce développement incontestable de la scolarisation de la population. L'âge médian de fin d'études passe de 14 ans en 1918 à 15 ans en 1950, 17 ans en 1965, 18 ans en 1976 et 22 ans au milieu des années 1990. La part des diplômés dans la population connaît un développement tout aussi considérable. Alors que le diplôme est resté longtemps l'apanage d'une minorité - seuls 10% environ d'une classe d'âge sont reçus au Certificat d'Études Primaires en 1910 et en 1935 encore plus de 50% quittent l'école sans l'avoir obtenu - durant la seconde moitié du XXe siècle, la proportion de bacheliers dans une génération passe de 5% en 1950 à de près de 20% en 1968, 30% en 1985 et 62% en 1995¹. Enfin, entre 1980 et 1995 le nombre d'étudiants inscrits à l'université passe de 860 000 à 1,3 millions ; ils étaient 150 000 en 1950, 400 000 en 1968².

Tout cela est le résultat de politiques volontaires au principe desquelles les préoccupations de modernisation de l'économie et de qualification de la main d'œuvre ne sont jamais absentes. Des politiques qui exigent d'accroître les budgets consacrés à l'éducation ; en 1920, les dépenses intérieures d'éducation étaient de moins de 1% du PIB, elles culminent à près de 8% en 1995,

après une augmentation quasi constante à partir de 1945³.

On pourrait multiplier les indicateurs qui sont autant de signes d'évidences d'une augmentation générale du niveau d'éducation en France sur la période.

Et pourtant, nous continuons à être particulièrement sensibles aux inégalités scolaires, aux phénomènes ou logiques de « reproduction sociale ». Ce qui pourrait apparaître comme un paradoxe. En effet, comment expliquer que des efforts considérables ont été réalisés en matière de scolarisation d'une société, comment expliquer que des progrès réels ont aussi été réalisés en matière d'augmentation des qualifications et que pourtant nous continuons à critiquer notre école, notre système scolaire, et finalement continuons à considérer l'expression même de « démocratisation scolaire » comme partiellement fallacieuse.

C'est probablement cela qu'il nous faut d'abord interroger. Cela, c'est-à-dire ce qui pourrait facilement apparaître comme un paradoxe, à la manière du paradoxe de l'intolérance aux inégalités formulé par Tocqueville, pour qui nous serions d'autant plus sensibles à un phénomène qu'il tend à disparaître. Ainsi la perception et la critique des inégalités serait d'autant plus vive que celles-ci s'amenuisent⁴. En matière d'éducation, selon cette perception, il faudrait admettre que la sensibilité aux inégalités scolaires augmenterait avec les progrès de la démocratisation de l'école... Et finalement à

¹ La part des bacheliers dans une génération était de 1% en 1911, 1,6% en 1926, 2,7% en 1936.

² L'ensemble de l'enseignement supérieur compte près de 1,2 millions d'étudiants en 1980, près de 2,1 millions en 1995 ; ils étaient à peine 750 000 en 1968.

³ 6,5% environ aujourd'hui.

⁴ « Quand l'inégalité est la loi commune d'une société, les plus fortes inégalités ne frappent point l'œil ; quand tout est à peu près de niveau, les moindres le blessent. C'est pour cela que le désir de l'égalité devient toujours plus insatiable à mesure que l'égalité est plus grande. » Tocqueville, De la démocratie en Amérique, tome 2, Gallimard, Folio Histoire, 1961, p.193.

force de voir l'horizon s'éloigner à mesure que l'on s'en rapproche on devrait s'interroger sur la vanité de cette quête. C'est d'ailleurs ce que Tocqueville encourage de faire, lui pour qui les inégalités d'intelligence sont d'ordre divin⁵.

Il y aurait donc là affaire de paradoxe.

Cependant, il faut admettre qu'en la matière la « critique » de la démocratisation de l'école n'est pas une simple question de « sensibilité ». Les faits sont en effet aussi nombreux que constants qui administrent la preuve de la « résistance » des inégalités sociales au sein de cette « démocratisation » qu'il conviendrait donc d'appeler plus précisément « *démocratisation quantitative* » ou « *démographisation scolaire* »⁶.

Autrement dit, le fait est là : la prolongation de la scolarité, qui accompagne cette indéniable réussite qu'est la scolarisation de masse, n'épuise pas en effet le projet politique qui entend réduire les inégalités sociales et scolaires entre les catégories sociales tant les inégalités de réussite demeurent.

Nous voudrions proposer ici une rapide évocation des principaux moments de cette démocratisation scolaire au XXe siècle. Nous tenterons d'indiquer les principales dispositions légales et les constructions institutionnelles qui ont pu donner réalité à l'ambition nouvelle de proposer une éducation égale pour tous. Car pour le XXe siècle, l'enjeu est bien d'organiser pratiquement un « système » éducatif qui permet d'accueillir également tous les enfants, tous les jeunes et de les accompagner dans le développement de leurs facultés.

⁵ « Un peuple a beau faire des efforts, il ne parviendra pas à rendre les conditions parfaitement égales dans son sein ; et s'il avait le malheur d'arriver à ce nivellement absolu et complet, il resterait encore l'inégalité

Le problème des deux ordres d'enseignement

Au début du XXe siècle, l'existence de deux ordres d'enseignement, séparés et étanches, apparaît progressivement en contradiction avec les principes fondateurs de la République. Ce système dual et ségrégué constitue en effet le principal obstacle à une véritable démocratisation de l'école.

Rappelons qu'au début du XXe siècle le système scolaire repose sur deux ordres d'enseignement distincts, ségrégués socialement. L'enseignement dit primaire forme les élèves de 6 à 13 ans de l'élémentaire au Certificat d'études. Au-delà, il n'existe que des cours complémentaires ou un Enseignement Primaire Supérieur de deux ou trois ans. L'enseignement dit secondaire accueille lui aussi des élèves dès 6 ans mais il organise son enseignement en vue de l'obtention du baccalauréat. Ces deux ordres sont socialement ségrégués. L'enseignement primaire est gratuit et ouvert à tous ; il peut se prévaloir d'être l'école du peuple. L'enseignement secondaire est organisé par des établissements publics ou privés mais qui tous sont payants ; de fait, il est l'école de la bourgeoisie.

Cette situation fait du baccalauréat et de l'enseignement supérieur un privilège quasi inaccessible pour la grande majorité de la population. En 1911, dans son fameux *Dictionnaire de pédagogie*, Ferdinand Buisson constate que « *l'enseignement secondaire permet seul d'entrer dans les carrières libérales, d'obtenir les fonctions publiques qui sont au*

des intelligences, qui, venant directement de Dieu, échappera toujours aux lois. », Ibidem.

⁶ Nous reprenons ici des terminologies avancées par Antoine Prost, *L'enseignement s'est-il démocratisé ?* PUF, 1986.

sommet de la hiérarchie, de bénéficier de la haute culture littéraire ou scientifique. Les avantages sociaux, politiques, intellectuels et économiques qu'il porte avec lui ne doivent pas être le privilège exclusif d'une classe sociale ».

Et de fait, ce sont bien deux jeunesses qui coexistent en France : « *L'élite se compose de quelques trois cent mille enfants à qui la société fait donner l'éducation intellectuelle la plus complète. La masse comprend cinq ou six millions d'enfants dont l'instruction – en supposant qu'elle leur soit vraiment donnée – ira jusqu'à savoir lire, écrire et compter. [...] Il n'y a qu'un criterium, un mode de différenciation : l'argent* » regrette Ferdinand Buisson⁷.

C'est à partir de ce constat de plus en plus évident et de plus en plus fortement dénoncé d'un système scolaire qui certes consacre une obligation d'instruction pour tous mais aussi réserve le privilège d'accéder à la haute culture à une minorité sociale que deux conceptions de la « démocratisation » vont s'exprimer. Pour certains, la méritocratie scolaire fonctionne déjà à travers le primaire supérieur (prolongement du primaire après le certificat d'études) et le système de bourses qui permet à certains, plus rares encore, d'intégrer les lycées et donc d'accéder aux humanités de l'enseignement classique. Pour d'autres, ces bourses ne constituent que des « *exceptions consolantes* »⁸ et ne peuvent véritablement répondre à l'exigence d'une démocratisation plus profonde de l'enseignement.

⁷ Extrait d'un texte paru dans le Bulletin de la Ligue des droits de l'homme en mai 1914, repris dans Pierre Hayat (dir.), Ferdinand Buisson, Éducation et République, Éditions Kimé, 2003, p. 320-321.

⁸ L'expression est de Ferdinand Buisson.

⁹ Il n'y a donc aucun instituteur à l'origine de ce mouvement.

¹⁰ La revendication est toutefois plus ancienne. On en trouve une formulation élaborée sous la plume d'Alexis Bertrand (1850-1923),

Ce que l'on va désormais appeler « l'école unique » c'est précisément cette ambition nouvelle d'assurer l'égalité entre les enseignements comme l'égalité d'accès à l'enseignement secondaire. Elle consiste pratiquement à réaliser le rassemblement des deux ordres d'enseignement existants. Ce qui suppose, a minima, l'harmonisation des programmes de l'enseignement primaire avec ceux des petites classes des lycées ; elle suppose aussi la gratuité des lycées publics.

Les fameux Compagnons de l'université nouvelle – groupement initial de sept officiers, universitaires et professeurs du secondaire en humanités classiques⁹ vont rapidement être identifiés à cette revendication d'une école unique¹⁰. Constituée en 1919, leur association va accueillir des profils divers : on peut citer Edouard Herriot (1872-1957), maire radical de Lyon de 1905 à 1957, qui en est un des premiers membres ou Paul Langevin qui en devient le président en 1929.

L'amalgame et ses conséquences

Si la réforme de 1902 assure la modernisation de l'enseignement secondaire – avec la création d'une quatrième section dite « moderne », c'est-à-dire sans latin – le législateur ne vote pas la gratuité de cet enseignement. La question du budget et de ses limites reste alors un argument plus avouable que l'expression publique de la crainte d'une certaine « promiscuité » sociale pas

professeur de philosophie à la faculté de Lettres de Lyon. C'est Charles Péguy qui publie en 1904 sa conférence, « La gratuité dans l'enseignement secondaire », initialement prononcée au Congrès des Républicains radicaux et radicaux-socialistes en 1902. C'est aussi une revendication qui est portée par d'autres organisations, politiques ou syndicales.

toujours désirée. Pour ne rien dire de certains conservatismes « pédagogiques ».

Toutefois, c'est à travers un « changement sans réforme »¹¹ que la gratuité de l'enseignement secondaire va devenir sinon inévitable, du moins logique. Un décret-loi du 1^{er} octobre 1926 stipule :

« Art.1 : Dans les établissements d'enseignement secondaire auxquels est ou sera annexé une école primaire supérieure ou un cours complémentaire et, réciproquement, dans les établissements d'enseignement primaire supérieur où existe ou sera créée une section d'enseignement secondaire, une partie de l'enseignement sera donné en commun aux élèves des classes de 6^e, 5^e, 4^e, 3^e secondaires et à ceux de l'année préparatoire et des 1^{ere}, 2^e et 3^e années d'enseignement primaire supérieur. »

Décidée par Edouard Herriot, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, cette disposition vise à « amalgamer » certaines classes du primaire et du secondaire. Cette disposition, apparemment simple, à pour condition l'établissement de programmes communs aux deux ordres d'enseignement pour les disciplines concernées. Elle doit aussi renforcer l'égalité entre les professeurs du secondaire et les professeurs du primaire supérieur puisque, en fonction des besoins et des moyens locaux, ces deux catégories d'enseignants sont appelées à assumer ces enseignements.

Si les considérations budgétaires semblent avoir été premières – cela permettait de maintenir des collèges ou des EPS malgré la baisse générale des

effectifs –, ces économies créent aussi une situation quelque peu paradoxale : dans une même classe le même enseignement prodigué est payant pour certains élèves (inscrits dans le secondaire) et gratuit pour d'autres (inscrits dans le primaire).

Edouard Herriot explique l'issue de cette situation en relatant une conversation avec Raymond Poincaré, Président du Conseil :

« M. Poincaré a fait semblant de ne point s'en apercevoir. Alors, comme les malfaiteurs qui ont pu faire une première mauvaise action sans être découverts, j'ai continué. J'ai préparé doucement la gratuité de la classe de sixième, et un jour, non pas au Conseil des Ministres, discrètement je lui ai donné à signer un texte qui comportait la gratuité de la sixième. C'était l'amorce de la réforme dont je vous parlais tout à l'heure, la gratuité d'un enseignement secondaire. Il a signé, et après il m'a dit : « si vous croyez que je n'ai pas compris, vous avez tort... » [...] Et c'est ainsi, Mesdames et Messieurs, qu'en 1927 fut amorcée la gratuité de l'Enseignement secondaire, sans bruit, car les meilleures réformes sont peut-être celles qui se font ainsi, dans le silence »¹².

C'est donc dès 1928 que progressivement, niveau après niveau et types d'établissement après types d'établissement, l'enseignement secondaire public devient gratuit, complètement en 1933. Mais cette « victoire » peut aussi signaler une limite. En effet, il apparaît que pour certains l'école unique n'est qu'un synonyme d'école gratuite ; autrement dit que la gratuité des établissements publics suffit à instaurer l'école unique. Cette assimilation ou plus

¹¹ Antoine Prost, *Du changement dans l'école ; les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*, Seuil, 2013.

¹² Edouard Herriot, *L'école unique et la troisième République*, Conférence donnée à l'invitation de l'Union française universitaire, 6

décembre 1945, cité par Jean-Yves Séguy, *L'amalgame : une réforme inaboutie*, in *Carrefours de l'éducation*, n°41, 2016, p.60.

exactement cette limitation de l'école unique à l'école gratuite voudrait que l'affaire soit désormais entendue.

Or la question démocratique est forcément plus ambitieuse puisqu'elle ne vise pas seulement la reconnaissance « formelle » d'un droit mais sa réalisation concrète. Autrement dit, la question par-delà et parallèlement aux poursuites des réformes vers un système scolaire réellement unique est celle de l'accès réelle des différentes catégories de population.

Parachèvement de l'école unique

La facilité d'accès à l'enseignement secondaire que représente sa gratuité vise en effet un autre objectif : celui de renouveler les viviers de recrutement des élites. On peut entendre en ce sens Edouard Herriot préciser que « *les élites, il faut les chercher dans les bases profondes [...] par des procédés naturels et normaux de la sélection* » ; il écrit cela à propos de son action dans les années 1926-1928 en faveur de « l'école unique ».

Au même moment, on peut entendre Paul Langevin affirmer que « *cette unification des droits c'est exactement ce que nous essayons de construire en substituant à la structure à cloisons verticales [...] une structure à tranches horizontales. Il y a des élites manuelles comme il y a des élites intellectuelles.* »

Désormais, dans cette perspective, la sélection et l'orientation deviennent deux questions

essentielles ; deux questions qui doivent accompagner toute poursuite d'unification du système scolaire. Une unification qui se poursuit parfois à bas bruit. C'est le cas au moment du Front Populaire où Jean Zay, contraint par l'absence d'une véritable majorité pour un projet plus ambitieux, procède par voie réglementaire¹³. A défaut de grande loi, Jean Zay réorganise en juin 1937 le ministère de l'Éducation nationale : des directions par degré d'enseignement viennent remplacer les anciennes directions du primaire et du secondaire. Dans le même sens, le primaire supérieur quitte la direction du primaire pour être rattaché au second degré.

De cette manière, initialement organisé pour accueillir deux publics distincts – le primaire populaire, le secondaire bourgeois –, le système scolaire se réorganise peu à peu pour accueillir tous les enfants, sans distinction, et pour développer les aptitudes de chacun.

L'après-guerre poursuit cette ambition et les principaux moments sont bien connus.

En 1947, le fameux plan Langevin-Wallon, issu d'une commission éponyme¹⁴, propose des orientations stratégiques ambitieuses qui seront ultérieurement et pour partie suivies : l'organisation d'un collège unique ou l'orientation en fin de collège selon les aptitudes. En revanche la proposition de prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans n'est toujours pas inscrite dans les textes.

¹³ En mai 1937 un décret aligne les programmes des Écoles Primaires Supérieures avec ceux des classes de collèges et lycées. Les programmes du primaire s'imposent aussi aux petites classes des établissements secondaires.

¹⁴ En novembre 1944, une Commission d'études pour la réforme de l'enseignement est créée. Présidée par Paul Langevin, physicien au Collège de France, et dirigée par Gustave Monod, elle est composée de

vingt-deux membres : dont cinq professeurs au Collège de France et les directeurs du ministère. Après le décès de Langevin, Henri Wallon, médecin et psychologue, prend la direction de la Commission. En 1947, le plan Langevin-Wallon est publié dans un contexte de guerre froide, de tension très forte entre le Parti communiste et les autres formations politiques, de droite comme de gauche.

Désormais, la grande question va être de savoir ce que doit être cette « école moyenne », ce que nous appelons désormais le collège. C'est là une question qui divise. Parmi les pédagogues, parmi les enseignants, deux conceptions du collège vont s'affronter : certains, souvent des instituteurs, pensent qu'il faut « primariser » le collège, c'est-à-dire le concevoir comme un prolongement de l'enseignement primaire ; d'autres, souvent enseignants du secondaire, pensent qu'il faut réaliser le collège unique sur le modèle du secondaire, sur le modèle du lycée dont il ne peut être qu'une préparation. Un des points d'achoppement et de controverses sera la place qu'il faut reconnaître à la culture classique et au latin discipline emblématique du lycée, *i.e.* de l'enseignement secondaire.

Autrement dit, pour cette « école moyenne » la question est de moins en moins celle du principe – pour ou contre le collège unique – tant il paraît acquis que la question du modèle – primaire ou secondaire – et donc finalement la question de son ambition et de son utilité. Question que l'on ne peut pas envisager à travers une simple opposition entre « progressistes » et « réactionnaires » ou « traditionalistes » ; on trouve en effet autant d'enseignants, de responsables syndicaux ou politiques favorables aux deux conceptions.

Dans les faits, les enseignants des Ecoles Primaires Supérieures fusionnent avec les enseignants du secondaire. Des « classes nouvelles » sont expérimentées – jusqu'en 1952 – pour pousser la logique de l'école unique. Dans ce cadre, les programmes sont révisés – le latin est reporté en 4^{ème}, le travail manuel apparaît ainsi dans le secondaire pour ces « classes nouvelles » expérimentales seulement, etc.

Toutefois faute d'accord sur le sujet, les trois ministres SFIO et les sept ministres Radicaux qui seront à la tête du système scolaire durant la IV^e République ne parviennent pas à réaliser l'école moyenne pour tous. Ce qui domine alors, c'est la question laïque ; elle n'aboutit pas pour autant non plus.

Les réformes vont reprendre avec la V^e République. En 1959, la réforme Berthoin (radical-socialiste) allonge la scolarité obligatoire à 16 ans et instaure un cycle d'observation en 6^{ème} et 5^{ème}. A partir de 1960, les Cours Complémentaires deviennent des Collèges d'enseignement général (CEG). Dans le même temps disparaissent progressivement les petites classes des lycées. En 1963, la réforme Fouchet-Capelle crée des Collèges d'Enseignement Secondaire (CES) qui correspondent à une école moyenne reposant sur un cycle d'observation (6^{ème} 5^{ème}) et un cycle d'orientation (4^{ème} 3^{ème}), avec trois filières : classiques et moderne de l'enseignement général long, sections modernes de l'enseignement général court et sections de transition.

Enfin, en 1975 la réforme Haby instaure le « collège unique » ; mise en place à la rentrée de 1977, elle supprime les trois filières et transforme les CES et CEG en collèges. C'est finalement la pédagogie « classique » qui a remporté la conception du collège ; avec en pratique la monovalence des enseignants.

Équité et « 80% au bac »

Cette dernière réforme pourrait apparaître comme le point d'aboutissement, logique et voulu, d'une ambition élaborée et exprimée de longue date.

Toutefois, elle se réalise à une période où les termes du débat ont changé. Simplement dit, la

sociologie critique des années 1960 et 1970 a largement contribué à dévoiler et mettre à jour les logiques de reproduction sociale, y compris à l'intérieur même du système scolaire pourtant désormais accessible à tous. Les ouvrages de Jean-Claude Passeron et Pierre Bourdieu, *Les Héritiers* paru en 1964 et *La Reproduction* paru en 1970 ou encore l'ouvrage de Christian Baudelot et Roger Establet, *L'école capitaliste* paru en 1971, ont livré des analyses fortes et influentes pour dénoncer une certaine illusion de la démocratisation scolaire lorsqu'elle est trop simplement conçue comme une école gratuite identique pour tous.

La question de la détermination de la réussite scolaire par les origines sociales des élèves s'impose tout comme la délicate question du rapport à l'école imposent un renouvellement de la question de la démocratisation scolaire. Autrement dit, l'école gratuite délivrant une action pédagogique identique à tous et pour tous fait partie désormais partie du problème. Et plus que jamais, l'ambition de démocratisation se conçoit par une réussite égale pour toutes les catégories sociales.

Les partis de gauche prennent acte de ces transformations. Ce dont prendre acte notamment le dernier grand plan d'éducation élaboré par le Parti socialiste.

Louis Mexandeau et Roger Quillot font paraître en 1977 *Libérer l'école Plan socialiste pour l'éducation nationale*. Si l'ouvrage s'inscrit dans une démarche assez classique – « *construire l'école du peuple* » ce qui suppose « *réduire les ségrégations, instaurer la formation permanente*

comme moyen de combattre les inégalités, assurer l'épanouissement de l'homme, réconcilier l'Université et la Nation, décentraliser et démocratiser un système aujourd'hui voué à l'asphyxie, constituent quelques-unes de ses ambitions »¹⁵ – il innove radicalement en proposant et défendant une « *école inégalitaire* ».

Il faut entendre ici l'affirmation d'un nouveau principe de justice, non pas l'égalité mais l'équité. Si l'égalité reste le principal objectif de ce plan, ce plan défend l'idée que cela ne peut s'élaborer à partir d'une simple égalité de moyens. Il s'agit désormais de donner plus à ceux qui ont moins, et c'est ce qu'il faut entendre sous la formule ou l'expression d'« école inégalitaire » :

*« Encore faut-il prendre garde qu'un soutien indifférencié à tous les usagers du système actuel n'aboutisse qu'à consacrer des discriminations choquantes. C'est pour éviter ces risques que nous avons choisi l'expression d'« école inégalitaire » dont l'énoncé agresse, certes, notre sensibilité mais qui représente l'une des conditions indispensables à une véritable égalité »*¹⁶.

Cette perspective nouvelle trouvera sa réalisation dans la création des Zones d'Éducation Prioritaires, sous l'impulsion d'Alain Savary, ministre de l'Éducation nationale. Ces Zones, initialement choisies par les recteurs doivent partir du constat de l'échec scolaire et de la concentration spatiale de l'échec scolaire. Là encore, il est à noter que ce n'est ni à l'issue d'un grand débat, ni par une grande loi mais par une simple circulaire, du 1^{er} juillet 1981, qu'à travers

¹⁵ *Libérer l'école, Plan socialiste pour l'Éducation nationale*, Présentation par Louis Mexandeau et Roger Quillot, Préface de François Mitterrand, Éditions Flammarion, 1978, p.7-8.

¹⁶ *Ibid.*, p.12.

la création des ZEP le principe d'équité est consacré.

Précision que pour sa part, le Parti communiste avait élaboré un plan ambitieux en 1972. Ce plan prenait la forme d'une « *Proposition de loi d'orientation portant création de l'école fondamentale démocratique et moderne* » qui définissait les contours d'un cycle terminal du second degré à la suite du « tronc commun »¹⁷ reprenant ainsi l'ambition du plan Langevin-Wallon d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.

Enfin, au milieu des années 1980 l'ambition est plus directement de développer l'enseignement supérieur à travers la démocratisation du baccalauréat. En septembre 1985 Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Education nationale, annonce l'objectif de 80% d'une classe d'âge au baccalauréat¹⁸. Depuis, les historiens ont indiqué le quiproquo initial puisque lorsque Jean-Pierre Chevènement évoquait le « bac » - et même le « niveau bac » - pour 80% d'une classe d'âge il

pensait d'abord à des baccalauréats technologiques et professionnels alors que l'opinion publique entendait qu'il n'existait qu'un seul bac, celui des lycées généraux. La principale mesure qui devait contribuer le plus fortement à réaliser cet objectif général était en effet la création des baccalauréats professionnels, prévus dans la loi de décembre 1985.

A partir de cette période, c'est au niveau de l'enseignement supérieur - qui connaît alors un afflux considérable de « nouveaux étudiants » - que se posent des questions pédagogiques nouvelles ; questions qui ne sont pas sans rappeler quelques débats anciens. Le débat sur la « secondarisation » de l'enseignement supérieur n'est pas en effet sans rappeler les débats qui, près d'un demi-siècle plus tôt, opposait sur l'école moyenne les tenants de l'enseignement classique et les tenants du collège comme prolongement de l'enseignement primaire.

¹⁷ « Au terme de l'application de la réforme, un lycée comprendra normalement des sections générales, des sections professionnelles. Les enseignants de toutes les sections des lycées appartiendront au corps unique des maîtres de l'école fondamentale. Ils constitueront, dans

chaque classe, une équipe éducative » indique l'article 22 de ce plan, Reconstruire l'école, présentation de Pierre Juquin.

¹⁸ Un objectif qui sera atteint en 2012.